



Conditions Générales applicables à la Mastercard prépayée Skrill

Les présentes conditions d'utilisation s'appliquent à votre Mastercard prépayée Skrill en plus des conditions générales et notre politique de protection de la vie privée régissant l'utilisation de votre compte Skrill (<https://www.skrill.com/fr/l-information-de-site/conditions-generales/>). Vous devez les lire attentivement et en conserver un exemplaire.

1. Définitions

1.1 « Cotisation annuelle » désigne la somme à payer annuellement pour l'utilisation de votre Carte Skrill précisée dans la partie « [Frais](#) » de la page Carte Skrill de notre site Internet.

1.2 Un « jour ouvré » désigne un jour autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié en Angleterre et Pays de Galles.

1.3 L'« émetteur de la carte » désigne Wirecard Card Solutions Limited, Floor 3-5, Grainger Chambers, 3-5 Hood Street, Newcastle Upon Tyne, NE1 6JQ.

1.4 « Période de Rétractation » a la signification qui lui est donnée à la Clause 6.4.

1.5 « [Frais](#) » désigne tous les frais qui vous sont imputables pour l'utilisation de nos services.

1.6 Le « sigle d'acceptation Mastercard » désigne le sigle de la marque Mastercard International, Inc., décrit plus en détails sur <http://www.mastercardbrandcenter.com> et qui est utilisé par toutes les applications acceptant cette carte.

1.7 « Compte Skrill » désigne votre porte-monnaie numérique enregistré chez nous conformément à nos Conditions d'Utilisation.

1.8 La « carte Skrill » désigne la Mastercard® prépayée Skrill qui a été émise pour vous.

1.9 Les « conditions d'utilisation » désignent les présentes conditions d'utilisation qui s'appliquent à votre utilisation de la carte Skrill.

1.10 « Conditions d'Utilisation » désigne les Conditions Générales disponibles sur <https://www.skrill.com/fr/l-information-de-site/conditions-generales/>, qui régissent l'utilisation de votre compte Skrill.

1.11 « Plafond de Transaction » a la signification qui lui est donnée à la Clause 4.2.

1.12 « Nous, notre, la nôtre, Skrill » désignent Skrill Ltd (numéro de matricule : 4260907), dont le siège central est à Level 27, 25 Canada Square, London, E14 5LQ, Royaume-Uni.

1.13 Le « site Internet » désigne le site web accessible à l'adresse www.skrill.com.

1.14 « Vous » désigne l'individu dont le nom figure sur la carte Skrill.



2. Votre Mastercard® prépayée Skrill

2.1 Vous pouvez utiliser la carte Skrill dans tous les endroits affichant le sigle d'acceptation Mastercard, y compris les boutiques, restaurants, en ligne ou par téléphone. Vous pouvez également utiliser votre carte Skrill à l'étranger. Avant d'utiliser la carte Skrill, vous devez vous assurer qu'elle est activée et qu'il y ait assez de fonds disponibles (voir la section 3). Vous ne pourrez pas utiliser votre carte Skrill après sa date d'expiration.

2.2 Votre carte Skrill n'est pas une carte de crédit ni une carte de débit.

2.3 Votre carte Skrill est émise par l'émetteur de la carte sous licence de Mastercard International. La carte reste la propriété de l'émetteur de la carte.

3. Demande et activation de votre carte Skrill

3.1 Pour demander une carte Skrill, vous devez être âgé(e) d'au moins 18 ans et résider dans l'UE à l'exception des départements et territoires d'outre-mer. Nous demanderons des preuves de votre identité et de votre adresse, si nous n'avons pas déjà demandé ces informations dans le cadre de votre compte Skrill. Nous pouvons vous demander de nous fournir des documents prouvant votre identité et votre adresse, et nous pouvons effectuer des vérifications électroniques en vérifiant vos coordonnées auprès d'agences de référence de crédit ou d'autres fournisseurs de services de vérification d'identité. Les vérifications auprès des agences de référence de crédit seront entreprises uniquement à des fins de vérification, non pour l'obtention d'une note de crédit. En acceptant les présentes conditions d'utilisation au moment de votre demande, et par votre possession et utilisation continue de votre carte Skrill (après que votre demande ait été approuvée et que votre carte vous ait été envoyée), vous consentez expressément à ce que Skrill effectue de telles vérifications à sa discrétion.

3.2 Si votre compte Skrill est en Euros, Dollars US, Livres Sterling ou Zloti Polonais, il vous sera demandé de choisir l'une des devises ci-dessus durant votre demande de carte.

3.3 Nous étudierons votre demande dès que possible. L'émission d'une carte Skrill à votre intention reste à notre seule discrétion. Si votre demande de carte Skrill est approuvée, nous essayerons de vous envoyer votre carte dans les 15 jours ouvrables. Cependant, veuillez garder à l'esprit que cela peut parfois prendre plus de temps.

3.4 Vous devez signer la petite bande réservée à la signature au dos de la carte Skrill dès réception.

3.5 Afin d'activer la carte Skrill, vous devez vous rendre sur le site Internet Skrill et suivre les instructions concernant le processus d'activation.

3.6 Lors de votre demande d'une carte Skrill, il vous sera demandé d'accepter les présentes conditions d'utilisation, afin qu'une carte Skrill soit émise à votre intention. En utilisant la carte Skrill, vous consentez aux présentes conditions d'utilisation (toujours sous réserve de la section 10 ci-dessous) de manière permanente.



4. Fonds disponibles avec votre carte Skrill

4.1 Votre carte Skrill est un moyen d'accéder à vos fonds sur votre compte Skrill et n'a pas de solde propre.

4.2 Vous ne pouvez ni retirer ni dépenser plus de fonds que vous n'en détenez sur votre Compte Skrill ou que ce qui est autorisé par les plafonds de chargement, paiement ou retrait (« Plafonds de Transaction ») de votre Compte Skrill ou par les Plafonds de Transaction de votre Carte Skrill, s'ils sont inférieurs.

4.3 Les Plafonds de Transaction de votre Compte Skrill dépendent de différents critères tels que votre pays de résidence, le statut de vérification de votre compte Skrill, ainsi que d'autres critères que nous utilisons pour déterminer ces plafonds à tout moment à notre entière discrétion. Veuillez consulter les paramètres de votre Compte Skrill pour connaître vos Plafonds de Transaction.

4.4 Les limites de transaction sont mentionnées en EUR mais si votre carte Skrill est liée à une autre devise, le montant de ces limites sera converti en appliquant le taux de change de gros actuel de Skrill, disponible en ligne dans la section de Frais de notre Site. Cette section est mise à jour régulièrement plusieurs fois par jour. Les modifications de ces taux de change peuvent s'appliquer immédiatement et sans préavis.

4.5 Si, pour une raison quelconque, votre compte devient débiteur suite à une transaction effectuée avec votre carte Skrill, vous devrez immédiatement approvisionner votre compte Skrill afin de compenser le solde négatif. Nous nous

réserveons le droit de prendre des mesures supplémentaires, telles que vous demander et vous imposer de payer afin d'équilibrer tout solde négatif de votre compte.

5. Utilisation de votre carte Skrill

5.1 Vous devez autoriser les transactions que vous effectuerez par l'intermédiaire d'un terminal marchand en saisissant votre code PIN ou, si vous faites des paiements par bande magnétique, en signant le reçu du commerçant. Vous ne pouvez pas retirer votre autorisation après avoir saisi votre code PIN ou signé le reçu du commerçant.

5.2 Vous devez autoriser les transactions en ligne en saisissant les informations relatives à votre carte Skrill comme demandé par le site marchand. Cela implique généralement de fournir le numéro de carte, le nom de son titulaire, sa date d'expiration et dans de nombreux cas, le code CVC imprimé au dos de votre carte. Vous ne pouvez pas retirer votre autorisation après avoir effectué votre transaction.

5.3 Vous devez toujours vous assurer que les fonds à votre disposition couvrent à la fois la valeur de votre transaction et les frais applicables.

5.4 Après l'autorisation de votre transaction, les fonds de votre compte Skrill pouvant être dépensés sur votre carte Skrill seront réduits du montant de la transaction et de tous les frais applicables. Veuillez noter que le traitement du débit de la transaction sur le solde de votre compte Skrill peut



prendre un certain temps, conformément au paragraphe suivant. Afin de vérifier le montant des fonds à votre disposition, veuillez vous connecter sur votre compte Skrill et regarder votre « balance disponible ».

5.5 Le temps nécessaire à l'exécution de votre paiement et du débit du montant correspondant sur votre compte Skrill dépend du moment auquel le destinataire du paiement (habituellement le commerçant) soumet la transaction à sa banque et du moment où sa banque nous soumet la transaction en vue de son paiement. Quand nous recevons la demande de paiement émanant de la banque du marchand, nous procédons au paiement à la fin du Jour Ouvré suivant. Si nous recevons la demande de paiement de la banque du négociant un jour non ouvré ou un jour ouvré après 16h (heure de Grande Bretagne), la demande de paiement sera considérée comme reçue par nous le Jour Ouvré suivant.

5.6 Si votre carte Skrill est liée à une devise différente de celle de votre compte Skrill, vous encourez une taxe additionnelle de conversion de devise. Référez-vous à la Section 11 (Frais) ci-dessous pour plus de détails.

5.7 Vous pouvez consulter l'historique de vos transactions en vous connectant à votre compte Skrill. Vous ne recevrez pas de relevé de solde séparé pour votre carte Skrill.

5.8 Outre toute restriction susceptible de s'appliquer à l'utilisation de votre Compte Skrill conformément aux Conditions d'Utilisation que vous avez acceptées lors de l'ouverture de votre Compte, vous n'êtes pas autorisé à utiliser votre Compte Skrill, si vous êtes :

(a) une agence de voyages ou une autre entreprise similaire et

(b) utilisez votre Carte Skrill pour réserver des vols Ryanair à des fins commerciales, c'est-à-dire pour le compte de vos clients.

6. Annulation et expiration de votre carte Skrill et résiliation des conditions d'utilisation

6.1 Votre Carte Skrill expire à la date imprimée sur le plastique de la dernière Carte Skrill que nous avons émise pour vous ou à toute autre date que nous vous avons notifiée. Vous ne pouvez plus utiliser votre Carte Skrill après sa date d'expiration.

6.2 Peu avant la date d'expiration de votre Carte Skrill, nous pourrions vous fournir une carte de remplacement ou vous contacter pour vous demander si vous en désirez une. Vous devez vous assurer d'avoir suffisamment de fonds sur votre Compte Skrill pour couvrir vos Frais de Cotisation Annuelle avant d'utiliser votre carte de remplacement. Nous nous réservons le droit de ne pas réémettre votre carte.

6.3 Aux fins de ces Conditions Générales, votre carte de remplacement est votre Carte Skrill lorsque vous la recevez ou lors de la date d'expiration de votre Carte Skrill actuelle, si celle-ci est ultérieure.



6.4 Vous pouvez annuler votre Carte Skrill jusqu'à quatorze (14) jours après l'avoir reçue. Ce délai de quatorze (14) est désigné comme la « Période de Rétractation ». Nous vous remboursons les Frais initiaux de Cotisation Annuelle, si votre résiliation intervient dans la Période de Rétractation.

6.5 Vous pouvez également résilier votre Carte Skrill à tout moment après la Période de Rétractation de quatorze (14) jours. Cependant, vos frais de Cotisation Annuelle pour l'année en cours lors de la résiliation ne seront pas remboursés.

6.6 Vous pouvez résilier immédiatement votre carte Skrill en vous servant des outils à votre disposition dans « Ma MasterCard » ou en appelant le service Client au +44 (0) 203 514 5562. Vous pouvez également résilier votre Carte Skrill en nous adressant un message dans la partie « Contact » de notre site Internet. Cependant la résiliation sur

notre site Internet ne prendra pas effet immédiatement et nous ne pouvons être tenus responsables de tout retard dans la résiliation en résultant.

6.7 Ces Conditions Générales seront automatiquement annulées sans préavis en cas de :

- (a) résiliation de votre Carte Skrill ou
- (b) clôture du Compte Skrill lié à votre Carte Skrill.

6.8 Nous pouvons annuler ces Conditions Générales pour toute raison avec un préavis de deux (2) mois.

6.9 À la suite de la résiliation ou de l'expiration de votre Carte Skrill ou de l'annulation de ces Conditions Générales, vous ne pourrez plus utiliser votre Carte Skrill et vous devrez la détruire en coupant en deux la puce et la piste magnétique. Vous devez vous efforcer de jeter en toute sécurité votre Carte Skrill de sorte qu'aucun tiers ne puisse récupérer votre numéro de carte Skrill ni le code de sécurité.

6.10 Sous réserve de ce qui est stipulé à la Clause 6.4, lors de l'annulation de ces Conditions Générales, vous n'avez droit à aucun remboursement des sommes que vous avez déjà dépensées dans des transactions que vous avez acceptées, ni des frais liés à l'utilisation de votre Carte Skrill avant cette annulation.

6.11 Nous pouvons suspendre, bloquer ou restreindre autrement votre Carte Skrill à tout moment, sans aucune responsabilité à votre égard, si :

- (a) nous avons des raisons raisonnables de soupçonner une fraude, une utilisation illégitime ou toute autre violation de la sécurité concernant votre Carte Skrill ;
- (b) vous avez enfreint ces Conditions Générales ou les Conditions d'Utilisation ; ou
- (c) nous y sommes tenus en vertu de la loi.

Nous vous informerons de tout blocage, suspension ou restriction de votre Carte Skrill et vous en donnerons les raisons par avance ou, si cela n'est pas possible, immédiatement après ce blocage, cette suspension ou cette restriction, sauf si cela compromet des mesures de sécurité raisonnables ou s'il était illégal de vous les communiquer. Nous réactiverons votre Carte Skrill ou la remplacerons



par une nouvelle dès que possible après la cessation des motifs sous-jacents à cette suspension et/ou restriction.

7. Préserver la sécurité de votre carte Skrill

7.1 Vous devez considérer votre carte Skrill comme des espèces et toujours la conserver dans un endroit sûr. Votre carte Skrill vous est personnelle et vous ne devez laisser personne d'autre l'utiliser.

7.2 Votre code PIN doit rester secret et vous ne devez le divulguer à personne. Si vous pensez que votre code PIN a été ou risque d'avoir été divulgué à un tiers, ou qu'il ait pu faire l'objet d'une autre manipulation, vous devez nous en informer sans délai en appelant le numéro d'assistance 24h/24 pour les pertes et les vols au +44 (0) 207 117 6017.

7.3 Nous vous conseillons de consulter régulièrement le solde de votre compte Skrill ainsi que l'historique de vos transactions en ligne sur notre site Internet. Vous devez nous signaler toute transaction que vous ne reconnaissez pas conformément à la section 8 ci-dessous.

7.4 Si vous perdez votre Carte Skrill, si elle vous a été volée ou si vous soupçonnez une utilisation par une personne autre que vous, vous devez nous prévenir sans délai en nous appelant sur notre ligne spéciale Perte et Vol disponible 24h/24 au +44 (0) 207 117 6017, afin que nous puissions l'annuler. Vous pouvez également signaler la perte ou le vol de votre Carte Skrill dans la section « Gérer ma carte » de notre site Internet. Tout retard injustifié pourra entraîner la mise en oeuvre de votre responsabilité dans toute perte qui en résulterait. Si vous soupçonnez une utilisation de votre Carte Skrill par une autre personne que vous, vous devez également informer la police de cet incident.

8. Votre responsabilité et vos remboursements

8.1 Vous devez nous prévenir sans délai si vous prenez connaissance de toute transaction de paiement non autorisée ou exécutée de manière incorrecte (y compris en cas de non-exécution et d'exécution défectueuse) sur votre carte Skrill et dans tous les cas pas plus tard que treize (13) mois après la date du débit afin d'obtenir un remboursement de la transaction en appelant notre service client au +44 (0) 203 514 5562.

8.2 Nous rembourserons immédiatement l'intégralité du montant de toute transaction non autorisée, y compris les frais associés, sous réserve que vous nous signaliez la transaction conformément à la présente section 8, à moins que :

(i) il y ait une preuve manifeste que vous ayez agi de manière frauduleuse ou que vous ayez manqué à ces conditions d'utilisation de manière délibérée ou par négligence, auquel cas nous effectuerons immédiatement une enquête afin de déterminer si la transaction était non autorisée, ou

(ii) la carte Skrill ait été volée ou perdue ou que vous ayez manqué de préserver la sécurité de votre code PIN ou des informations concernant votre carte Skrill, auquel cas vous serez responsable des



pertes jusqu'à un maximum de 50 GBP (ou l'équivalent dans la devise liée à votre compte Skrill) pour chaque cas de perte, de vol ou d'usurpation.

8.3 Nonobstant ce qui précède, nous et l'émetteur de la carte nous réservons chacun le droit d'enquêter sur toute transaction ou utilisation frauduleuse de votre carte Skrill sujette à contestation avant et après remboursement. Afin de le faire, nous pouvons avoir besoin d'informations et de coopération supplémentaires de votre part. Vous êtes tenu de coopérer avec nous de manière raisonnable lors de nos enquêtes, de celles de l'émetteur de la carte ou d'une agence d'application de la loi ou de toute autorité compétente. Si une enquête effectuée après un remboursement montre que vous avez agi de manière frauduleuse ou que vous avez délibérément ou par négligence manqué d'appliquer les conditions d'utilisation, nous débiteurons votre compte du montant remboursé ainsi que de tous les frais associés après vous avoir donné un préavis raisonnable.

8.4 Vous serez responsable de toutes les pertes et tous les frais encourus par nous ou l'émetteur de la carte relatifs à un paiement non autorisé, si vous avez agi de manière frauduleuse ou manqué délibérément ou par négligence d'appliquer ces conditions d'utilisation ou si vous avez manqué de nous prévenir dans les délais impartis au premier paragraphe de la présente section 8. Vous rembourserez toutes ces pertes, frais et dépenses sur demande et à titre d'indemnisation.

8.5 Sauf si vous avez agi de manière frauduleuse ou avez délibérément ou par négligence manqué d'appliquer ces conditions d'utilisation, vous ne serez pas responsable des pertes encourues par nous ou l'émetteur de la carte relatives à un paiement non autorisé survenant après que vous nous ayez notifié la transaction, conformément à ces conditions générales, ou si la carte Skrill a été utilisée en relation avec un contrat à distance, autre qu'un contrat d'exception. « Contrat à distance » (distance contract) et « contrat d'exception » (excepted contract) ont les sens qui leur ont été donnés par les Consumer Protection (Distance Selling) Regulations (Règlements relatifs à la protection des consommateurs (vente à distance) du Royaume-Uni) de 2000.

8.6 Remboursements

8.6.1 Si nous sommes responsables de la non-exécution ou de la mauvaise exécution d'un paiement, nous restaurerons sans délai l'état de votre compte tel qu'il aurait été si la transaction défectueuse n'avait pas eu lieu, et nous rembourserons tous les frais

découlant de la non-exécution ou de la mauvaise exécution du paiement, sous réserve que vous nous signaliez la transaction conformément à la section 8.1 ci-dessus.

8.6.2 Sous réserve de la section 8.6.3, vous pouvez réclamer un remboursement dans les cas suivants :

(a) L'autorisation ne précisait pas le montant exact de la transaction lorsqu'elle a été donnée, et ce montant dépassait celui que vous auriez pu raisonnablement attendre, en tenant compte de vos habitudes de dépense préalables, des présentes et des circonstances de la transaction ; ou

(b) La transaction n'a pas été autorisée conformément aux présentes.



8.6.3 Nonobstant les dispositions de la section 8.1, une réclamation de remboursement dans les circonstances énoncées à la section 8.6.2 ne sera pas acceptée si : (a) vous avez exprimé votre consentement directement auprès de nous pour l'exécution du paiement de la transaction, et les informations sur le paiement ont été mises à votre disposition ou vous ont été fournies par nous ou l'ont été au payeur au moins quatre (4) semaines avant la date de la transaction ; (b) vous effectuez la réclamation plus de huit (8) semaines après que votre carte Skrill ait été débitée, toujours sous réserve des dispositions des sections 8.3 et 8.4.

8.7 Nous vous fournirons un remboursement conformément à la section 8.6.2 ou nous justifierons notre refus dans les dix (10) jours ouvrés suivant votre demande d'un tel remboursement, ou, si nous décidons de vous demander des informations supplémentaires, dans les dix (10) jours ouvrés suivant la réception de ces informations. Vous consentez à nous fournir toutes les informations supplémentaires raisonnablement nécessaires afin que nous déterminions si les conditions de remboursement sont satisfaites. Si nos justifications de refus de remboursement ne vous satisfont pas, vous pouvez adresser une réclamation auprès du Financial Ombudsman Service (service de médiation financière) à Financial Ombudsman Service, Exchange Tower, London, E14 9SR. Téléphone : 0800 023 4567 or 0300 123 9123 et e-mail : complaint.info@financial-ombudsman.org.uk.

9. Notre responsabilité

9.1 Comme toutes les autres cartes de paiement, nous ne pouvons pas garantir qu'un négociant acceptera votre carte Skrill, ni que nous autoriserons une transaction particulière. Cela peut être dû à un problème informatique, à une cause indépendante de notre volonté, ou parce que nous craignons une utilisation frauduleuse de votre carte Skrill. Ainsi, nous ne serons pas responsables au cas où un négociant refuse d'accepter votre carte Skrill, ou si nous n'autorisons pas une transaction, ou si nous annulons ou suspendons l'utilisation de votre carte Skrill, dans la mesure autorisée par les conditions d'utilisation et la législation. Sauf dispositions contraires de la législation, nous ne serons pas responsables de toute perte ou dommage direct ou indirect que vous pourriez subir en conséquence de votre utilisation totale ou partielle ou incapacité totale ou partielle d'utiliser votre carte Skrill, ou de l'utilisation de votre carte Skrill par un tiers. Nous ne serons également pas responsables des pertes ou frais encourus par vous et découlant de notre application des exigences légales et réglementaires. Au cas où vous n'utiliserez pas votre carte Skrill conformément aux présentes ou si nous découvrons que vous faites une utilisation frauduleuse de la carte Skrill, nous nous réservons le droit de vous facturer tous les frais raisonnables que nous incurrons pour que vous cessiez d'utiliser cette carte Skrill et pour récupérer les sommes dues en conséquence de vos activités.

10. Modifications des conditions d'utilisation

10.1 La version actualisée des conditions d'utilisation de la carte Skrill sera toujours disponible sur notre site Internet. Nous pouvons modifier ces conditions à tout moment. Les modifications vous seront communiquées par e-mail. A moins que nous ne vous communiquions expressément une autre date d'entrée en vigueur, les changements prendront effet deux (2) mois après qu'ils vous



aient été communiqués, à moins que vous ne nous ayez fait part de votre refus des modifications proposées avant leur entrée en vigueur. Dans ce cas, nous nous réservons le droit d'annuler votre carte Skrill en vous donnant un préavis de deux (2) mois. Votre droit d'annuler votre carte à tout moment sans encourir de frais d'annulation supplémentaires reste inchangé.

10.2 Les modifications aux limites de dépense de votre carte Skrill, nécessaires à notre respect des exigences réglementaires, ne sont pas considérées comme des modifications des présentes conditions d'utilisation et n'ont donc pas besoin de préavis. Vous pouvez toujours vérifier vos limites de dépense en vous connectant à votre compte Skrill .

11. Les frais

11.1 Les frais applicables à votre Carte Skrill sont indiqués à la page « [Frais](#) » de notre site Internet.

11.2 Les frais seront déduits du solde de votre compte Skrill. Les frais sont mentionnés en EUR, mais si votre carte Skrill est liée à une autre devise le montant de ces limites

sera converti en appliquant notre taux de change de gros alors actuel, disponible en ligne dans la section « [Frais](#) » de notre site, mis à jour régulièrement pendant la journée. Les modifications de ces taux de change peuvent s'appliquer immédiatement et sans préavis.

Lorsque vous utiliserez votre carte Skrill à un distributeur, vous pourrez également vous voir appliquer des frais, des règles de surfacturation et les règlements du distributeur en question, ou d'une autre institution ou association financière.

11.3 Si vous effectuez une transaction qui nécessite une ou plusieurs conversions de devises (par exemple, si votre Carte Skrill ou votre Compte Skrill sont libellés dans une devise différente de celle facturée par le marchand), nous vous facturons des frais de change dont le montant est communiqué à la section « [Frais](#) » de notre site Internet et exprimé sous la forme d'un pourcentage applicable en supplément des frais de transaction.

11.4 Le taux de change applicable à chaque transaction est fixé par Mastercard et dépend du moment auquel une transaction est effectuée par l'intermédiaire du système Mastercard. Celui-ci dépend à son tour du moment auquel la banque du destinataire nous soumet la transaction de paiement. Le taux de change effectivement appliqué apparaîtra sur l'historique des transactions de votre compte Skrill une fois que la transaction aura été traitée.

12. Vos coordonnées

Vous devez nous avertir dès que possible en cas de changement de nom, d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse e-mail en utilisant notre section « Contact » sur notre site. Si nous vous contactons au sujet de votre carte Skrill, par exemple afin de vous informer que nous avons annulé votre carte Skrill ou de vous envoyer un remboursement par chèque, nous utiliserons les dernières coordonnées que vous nous avez fournies. Tout e-mail qui vous sera adressé sera considéré comme reçu dès que nous l'aurons envoyé, sauf si nous recevons un avis d'échec dans les 24 heures,



indiquant que l'e-mail n'a pas été transmis. Nous n'aurons aucune responsabilité envers vous si vos coordonnées ont changé et que vous ne nous en avez pas informés.

13. Protection des données

13.1 En demandant une carte Skrill et en l'utilisant, vous consentez à notre utilisation de vos informations personnelles conformément à notre Politique de confidentialité. Notre politique de confidentialité est énoncée sur notre site Internet, et comprend le

détail des informations personnelles que nous recueillons, comment nous les utiliserons et avec qui nous les partagerons.

13.2 En utilisant la carte Skrill chez des revendeurs ou dans d'autres endroits pour faire un paiement ou retirer des espèces, vous consentez également à l'utilisation de vos informations personnelles comme nécessaire à l'exécution du paiement conformément aux exigences réglementaires et aux règles de Mastercard. Selon le lieu d'utilisation de votre carte Skrill, cela peut inclure le traitement de vos informations hors de l'Espace Economique Européen.

14. Litiges avec les revendeurs

En cas de litiges au sujet d'achats réalisés avec votre carte Skrill, il vous appartient de les régler avec la personne à qui vous avez acheté les biens ou services. Nous ne sommes pas responsables de la qualité, de la sécurité, de la légalité ou de tout autre aspect des biens ou services achetés avec votre carte Skrill.

15. Communication

15.1 Si vous avez des questions relatives à votre carte Skrill, vous pouvez nous contacter par l'intermédiaire de la section « [Contact](#) » de notre site Internet. Nous traiterons votre demande dans les plus brefs délais. Si vous ne souhaitez pas poser votre question de cette manière, vous pouvez également appeler notre service client au +44 (0) 203 514 5562 ou à l'adresse suivante :

Skrill Limited
Level 27
25 Canada Square
London E14 5LB
Grande Bretagne

Le numéro du service client est un service payant. Toutes les notifications et communications relatives à votre carte Skrill devraient être exprimées de la même manière, sauf spécification contraire dans les présentes. Vous aurez besoin d'une adresse e-mail valide et d'un accès à Internet pour communiquer avec nous par l'intermédiaire du site Internet.



15.2 Les présentes sont conclues en anglais et toutes les communications et avis y relatifs seront en anglais.

16. Réclamations

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de votre carte Skrill, de la manière dont elle est gérée ou si avez toute autre réclamation, veuillez d'abord nous en informer en nous contactant via la section « [Contact](#) » de notre site ou appelez-nous au +44 (0) 203 514 5562 ou à l'adresse suivante :

Skrill Limited
Level 27
25 Canada Square
London E14 5LB
Grande Bretagne

de sorte que nous puissions examiner la situation pour vous.

Nous nous efforcerons de traiter toutes vos réclamations de manière rapide et équitable, et nous vous notifierons de l'issue de notre enquête. Si l'issue ne vous satisfait pas, vous pouvez envoyer votre réclamation au Financial Ombudsman Service (service de médiation financière) à Financial Ombudsman Service, Exchange Tower, London, E14 9SR. Téléphone : 0800 023 4567 or 0300 123 9123 et e-mail : complaint.info@financial-ombudsman.org.uk .

Vous pouvez trouver plus de renseignements dans notre livret de réclamations ou par le biais de notre [équipe de support client](#).

17. Indemnisation

La carte Skrill est un produit financier électronique et bien qu'il soit réglementé par l'Autorité britannique de régulation du secteur financier (FCA), il n'est pas couvert par le Financial Services Compensation Scheme (Plan d'indemnisation des services financiers). Il n'existe aucun autre plan d'indemnisation visant à couvrir les pertes considérées comme en relation avec la carte. Cela signifie qu'en cas d'insolvabilité de Wirecard Card Solutions Limited ou de Skrill , vos fonds risqueraient de perdre leur valeur et d'être inutilisables. Vous risquez en conséquence de perdre de l'argent.

18. Cession

Les présentes conditions d'utilisation vous sont personnelles et ne vous permettent pas de céder ou de transférer les droits et obligations qu'elles vous reconnaissent. Nous pouvons céder, transférer ou sous-traiter nos droits et obligations conformément aux présentes à une autre société à tout moment en vous donnant un préavis d'au moins deux (2) mois. Si nous faisons cela, vos droits ne seront pas affectés.



19. Loi d'arbitrage

Les conditions d'utilisation sont régies par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles. Vous vous soumettez, et nous nous soumettons, à la juridiction exclusive des tribunaux anglais, sauf interdiction de la législation de l'UE.

20. Informations statutaires

20.1 Votre carte Skrill est émise par Wirecard Card Solutions Limited, Floor 3-5, Grainger Chambers, 3-5 Hood Street, Newcastle Upon Tyne, NE1 6JQ, qui est autorisée et réglementée par l'Autorité britannique de régulation du secteur financier (FCA) (numéro d'enregistrement 900051). Votre carte Skrill est la propriété de Wirecard Card Solutions Limited et n'est pas transférable à un tiers.

20.2 Skrill Ltd est une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles et son siège social est sis Level 27, 25 Canada Square, London, E14 5LQ, Royaume-Uni. Vous pouvez nous contacter via la section « [Contact](#) » de notre site Internet. Skrill Ltd est agréé et réglementé par l'Autorité britannique de régulation du secteur financier (FCA) en tant qu'émetteur de monnaie électronique (n° d'immatriculation 900001).

20.3 L'adresse de l'Autorité britannique de régulation du secteur financier (FCA) est 25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume-Uni. Son site Internet se trouve à l'adresse www.fca.org.uk.